

Marie-Claire Combe occupe le cinquième siège depuis hier soir.

Le Conseil communal d'Icogne a de nouveau ses cinq membres. *"Suite à la démission pour raisons médicales du conseiller communal Bruno Pellaud, c'est Marie-Claire Combe qui prend sa place au Conseil municipal"*, confirme le président Eric Kamerzin. Marie-Claire Combe a siégé hier soir pour la première fois. Les parrains de la liste Alliance citoyenne d'Icogne l'ont désignée.



La nouvelle conseillère communale compte bien reprendre le dicastère des affaires sociales de son prédécesseur du même parti Bruno Pellaud. *"Je suis nouvelle en politique. A ce titre, je dois faire mes preuves pour ces deux prochaines années."*

La nouvelle conseillère est déjà membre de la commission sociale et des animations, qui était présidée par Bruno Pellaud. Elle connaît donc bien son futur domaine. Sa situation financière lui permet de se concentrer sur ses tâches communales, étant donné qu'elle n'est pas salariée.

"Je veux éviter la politique politicienne, déclare-t-elle. Je n'ai pas peur. Des conflits, on en a toujours. Je suis une dame et peut-être réussirai-je à tisser de nouveaux liens et à établir une autre ambiance avec mes collègues du Conseil communal."

Quant aux élections communales de 2016, elle n'y songe pas encore.

Une mauvaise ambiance

Le président de la commune avait été longtemps absent pour raisons de santé. Cet hiver, il est revenu à son poste (à 50%). Cet hiver toujours, le conseiller communal Bruno Pellaud donnait sa démission pour raisons de santé.

L'ambiance n'est pas au beau fixe: le Conseil communal a déposé plainte à l'encontre de son président, suite à une vente immobilière interne à la commune. L'affaire suit son cours devant les tribunaux.

Par PASCAL CLAIVAZ